

N/REF : 7/05/2024 10H22 C:263248 I:30024
V/REF : 1075063
V/Email reçu le Mardi 07/05/2024 a 10H22

SDC 'Les Aiguinards'
C/O CITYA AUDRAS ET DELAUNOIS
24 PLACE GRENETTE
38000 GRENOBLE

V/REF.IMM. 001241
IMMEUBLE : LES AIGUINARDS
41/49/51/53/59/63 AIGUINARDS
38240 MEYLAN

St Martin-H, le 29 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 63 B AIGUINARDS - SUR PLACE Contacter MME LECOMTE 06 25 02 88 10
MOTIF : INTERVENIR POUR UNE ASPIRATION COLONNE
Donneur d'ordre : Mme J. MARTINEZ

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 28/05/2024 A 08H30
INTERVENTION DEPUIS L'EXTERIEUR DU BATIMENT
DEBOUCHAGE DE L'HORIZONTALE ENTRE LE REGARD EXTERIEUR ET LE REGARD DANS LE LOCAL A VELO
EXTRACTION DE GRAISSE
VERIFICATION DU BON ECOULEMENT

OBSERVATIONS : FC LCOMPTER Email envoyé le 28/05/24 a 09H45 Mme J. MARTINEZ

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	176,90	265,35

TOTAL H.T.	265,35
T.V.A. a 10,00%	26,53
TOTAL T.T.C.En EURO	291,88

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN